

alaize



LA MARQUE FRANÇAISE

DE PROTECTIONS D'INCONTINENCE QUI VOUS

LIVRE À DOMICILE,



EN ABONNEMENT Commission 12% à vie



5 millions de clients concernés par l'incontinence

+1 million en 2030 !

300

clients / pharmacie
concernés par l'incontinence

 x **10**

de clients incontinents vs
le **nombre de naissances**

POURQUOI ALAIZE EST UNIQUE ?

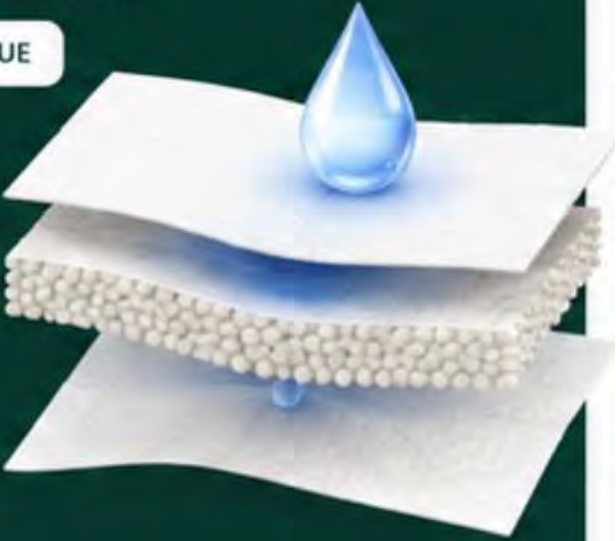
alaize

		<i>Confiance.</i>	
Livraison à domicile			
Abonnement			
Absorption			
Label			
Fabrication			

EXCLUSIVITÉ
LE TAMPON TRIPLE COUCHE

UNE TECHNOLOGIE UNIQUE

- 1 Tampon 100% pâte à papier (fluff)
- 2 Tampon mélangé 100% pâte à papier (fluff) + billes de super absorbant
- 3 Tampon 100% pâte à papier (fluff)



Un procédé unique sur le marché de l'usage unique :
AMD est le **seul fabricant européen** à utiliser cette **fibre de polyester**.

UNE OFFRE UNIQUE SUR LE MARCHÉ : PV TTC MOYEN PAR PROTECTION

alaise

alaise

Confiance

Sphere-santé

TENA

Primo-incontinents



0.91€

0.82€

0.98€

1.01€

1.23€

Incontinence lourde



1.61€

1.45€

1.64€

1.68€

2.42€



Abonnement



-10% à vie !!!



Protection urinaire femme

(2G : 36 protections)
(4G : 32 protections)

- 2G = 11.90€ TTC
- 4G = 12.90€ TTC



Protège-slips homme

(4G : 40 protections)
(5G : 40 protections)

- 4G = 19.90€ TTC
- 5G = 24.90€ TTC



Pants 7G (28 protections)

- S = 38.90€ TTC
- M = 41.90€ TTC
- L = 44.90€ TTC

Pants 10G (28 protections)

- M = 49.90€ TTC
- L = 54.90€ TTC
- XL = 59.90€ TTC



Changes complets 10G (40 protections)

- M = 42.90€ TTC
- L = 49.50€ TTC
- XL = 59.90€ TTC

Vous conseillez. Nous livrons !

🎯 Diagnostic : **Bilan Prévention**

💧 Remise du Kit d'échantillons

😁 Code promo 15%



Commande

💧 Kit d'échantillons (illimité)

🚀 Formation

💰 Rémunération



alaize



LIVRAISON



Facturation



Abonnement



ZERO stock



ZERO trésorerie



Capter les primo-incontinents



Prix compétitifs

1

Un modèle français engagé



2

Une experience valorisante & discrète



Flyer = code promo 15%

3

Echantillons illimités en pharmacie

Femme

6 échantillons :

- x3 protections 2G
- x3 protections 4G

Homme

6 échantillons :

- x3 protège-slips 4G
- x3 protège-slip 5G

Sous-
vêt.

4 échantillons :

- x2 pants 7G (M)
- x2 pants 7G (L)

UNE MEILLEURE MARGE À MOINDRE RISQUE !

alaise

PRIME D'ACQUISITION CLIENT

20€

par nouveau client

+

COMMISSION SUR LES VENTES

12%

pendant toute la durée de vie du client

alaise

2 100€ / an

marge nette pour 20 clients *

Confiance.

580 € / an



240 € / an

100 € !!!

par abonné / an



TOUTE LA DUREE DE VIE DU CLIENT !



Récupérez le marché des primo-incontinents...



...pour **gagner plus** de marge...



...de manière **récurrente (abonnement)**...



...et **SANS RISQUE** : stock, trésorerie








Développer l'incontinence en officine

FICHE PARTICIPANT

Nom de la pharmacie		Téléphone de la pharmacie	
Code postal		Ville	
Nom du participant		Prénom	
Fonction		Numéro de sécurité sociale	
Date de naissance		Adresse mail	

SESSIONS DISPONIBLES — cochez votre choix

☐	Session A	18/09/2026 et 02/10/2026	9h30 – 11h30
☐	Session B	22/09/2026 et 06/10/2026	14h00 – 16h00
☐	Session C	24/09/2026 et 08/10/2026	9h30 – 11h30

AU PROGRAMME

• Ouverture et objectifs • Test d'entrée • Séquence 1 : mécanismes et épidémiologie de l'incontinence • Séquence 2 : poids économique et marché • Séquence 3 : repérer et aborder le patient • Séquence 4 : cadre réglementaire du conseil en officine • Séquence pratique : cas pratiques et objectifs individuels pour la seconde session	• Séquence pratique : cas pratiques et évaluation des pratiques professionnelles (sur la base de cas des stagiaires) • Séquence 5 : la place de l'incontinence dans les missions pharmaceutiques • Séquence 6 : les conseils associés aux dispositifs de l'incontinence • Synthèse et fiche mémo • Test de sortie • Clôture et évaluation à chaud
---	--

Nom de l'agent ALAIZE : _____ Date et signature de la pharmacie : _____

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Service Formation : Virginie Godart v.godart@pharmareflex.com 06 45 64 40 39

Formation prise en charge Opco et FIF – Nous vous contacterons pour confirmer votre inscription et gérer votre dossier de prise en charge.

Hélène PRÉCHOUR – Les Formations Pratiques
SARL au capital de 8000 Euros - RCS Nanterre 440 492 834 0001 - APE 8559A
Enregistrée sous le numéro d'activité 45349135504 auprès du Préfet de la région Île-de-France

Organisme validé
odpc
YVES

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Nous
sommes

alaize

À vous maintenant !



1) PLV EN PHARMACIE : FLYER A4 DANS CHAQUE KIT (RECTO)

alaise

ON COUVRE VOS ARRIÈRES !



Absorption unique
grâce à notre tampon multi-couches



Sans allergie
testé dermatologiquement



Cellulose 100 % naturelle
et voile de surface doux



Composition la plus saine
sans substances toxiques



Fabriqué avec amour
dans les Hauts-de-France

UNE SOLUTION POUR CHAQUE SITUATION



CHANGE COMPLET



PROTECTION URINAIRE FEMME



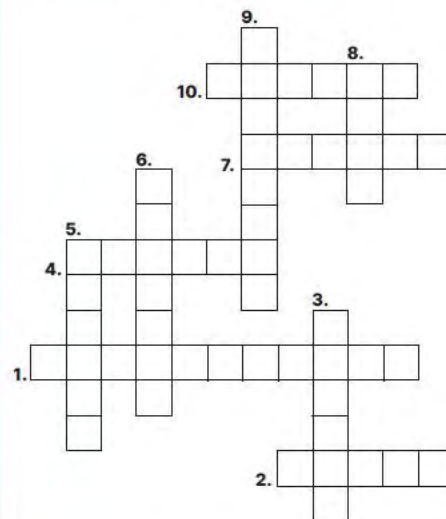
SOUS-VÊTEMENT ABSORBANT



PROTÈGE-SLIP HOMME

Prêts pour vous la couler douce ?

UN PETIT MOTS CROISÉS ?



1. Synonyme d'atchoum. Provoque parfois un "oups".
2. Provoqués par une bonne blague. 3. L'expression dit qu'on peut la prendre pour une lanterne. 4. Où nous sommes fabriqués. 5. Les politiques les vivent mal aussi. 6. Des chutes qu'on préfère aux USA plutôt que chez soi. 7. Ce qu'une très bonne blague donne envie de faire (se...) 8. Notre taux de substances toxiques. 9. Il s'occupe des fuites mais pas de vôtres. 10. Ce que l'on aimerait que vous soyez.

1. Éternuement. 2. Rires. 3. Vessie. 4. France. 5. Fuites. 6. Niagara. 7. Marre. 8. Zéro. 9. Plombier. 10. Alaise.

Rejoignez-nous ALAIZE @Alaize.fr
et sur le site Alaise.fr

alaise

LE KIT D'ESSAI
POUR SE LA COULER DOUCE



1) PLV EN PHARMACIE : FLYER A4 DANS CHAQUE KIT (VERSO)

alaize

BIENVENUE AU CLUB !

IL EST PLUS GRAND
QUE VOUS CROYEZ !

1 FRANÇAIS SUR 10
est concerné par les fuites urinaires

L'éternuement surprise.
Le fou rire qui dérape.
Le jogging un peu crispé.

ON SAIT CE QUE VOUS VIVEZ !

L'incontinence c'est banal,
mais la gêne ça ne l'est pas.
Alors nous, on a décidé d'être
à l'aise avec ça, en créant des
protections urinaires françaises
de qualité, livrées chez vous, pour
que vous le soyez aussi.

NOUS SOMMES alaize
À VOUS MAINTENANT !

alaize

LA MARQUE DE PROTECTIONS URINAIRES FRANÇAISE



QUI VOUS LIVRE À DOMICILE

1

**ESSAYEZ
ET TESTEZ**
les produits
chez vous.



2

**COMMANDEZ
VOTRE MODÈLE**
sur alaize.fr ou dans
la pharmacie qui vous
a remis ce kit.



Utilisez votre
code promo de

-15%

ALAIZY15

3

**FAITES
VOUS LIVRER**
chez vous
ou en pharmacie.



4



**ET POUR NE PLUS
Y PENSER :**

ABONNEZ-VOUS

**UN ABONNEMENT
SANS ENGAGEMENT
ET SANS TÉMOIN
GÉNANT.**

- ✓ **Flexible**
Annulez ou modifiez
à tout moment.
- ✓ **Pratique**
Rien à porter, plus besoin
de vous déplacer.
- ✓ **Économisez**
-10% À VIE !



Vous ne savez pas quel produit est fait pour vous ? Pas de soucis, on est là pour vous aider.
Répondez en 1 minute à notre questionnaire sur www.alaize.fr



VOTRE VOISIN A PROBABLEMENT DES FUITES. ET VOUS ?

1 PERSONNE SUR 10
est concernée par les fuites urinaires

Mais personne n'en parle
ALORS ON S'Y MET
Et on vous facilite la vie

alaize
ON COUVRE VOS ARRIÈRES

alaize

**LA MARQUE
FRANÇAISE
DE PROTECTIONS
URINAIRES QUI
VOUS LIVRE
À DOMICILE**

-  **Absorption unique**
grâce à notre tampon multi-couches
-  **Sans allergie**
testé dermatologiquement
-  **Cellulose 100% naturelle**
et voile de surface doux
-  **Composition la plus saine**
sans substances toxiques
-  **Fabriqué avec amour**
dans les Hauts-de-France



ESSAYEZ GRATUITEMENT

Demandez votre kit d'essai gratuit
dans cette pharmacie.



**PAR ICI
LES BEAUX
DERRIÈRES**

**LIVRAISON
INCOGNITO**



- Essayez tranquillement nos produits chez vous.
- Commandez celui qui vous convient sur alaize.fr, on vous livre à domicile.
- Abonnez-vous sans engagement pour économiser **10% à vie.**



VOUS NE SAVEZ PAS QUELLE PROTECTION EST FAITE POUR VOUS ?

Pas de soucis, on est là pour vous aider :
répondez en 1 minute à notre questionnaire sur www.alaize.fr



alaize

ARBRE DE DÉCISION - KITS ALAIZE



LES 3 RÈGLES D'OR

GESTE IMMÉDIAT

Posez le kit sur le comptoir dès que vous identifiez le profil.

ZÉRO QUESTION

Ne demandez pas « si le client en a besoin », affirmez que « le kit est le complément idéal ».

MOTS POSITIFS

Bannissez : Fuites / Incontinence
Utilisez : Confort / Discrétion / Liberté / Technologie / Légèreté / Tranquillité d'esprit

EN CAS DE REFUS

La parade : « Je comprends tout à fait ! Est-ce que ça vous intéresse de le garder tout de même ? Ça peut être utile même ponctuellement pour un long trajet ou une activité intense. »

Si non : « Très bien, sachez que nous gardons un stock de kits d'essai si jamais cela devient un sujet pour vous ou un proche à l'avenir. C'est gratuit sur demande dans notre pharmacie. »

**REMISE
DU FLYER AU
COMPTOIR**



2) NOTRE MODÈLE D'ABONNEMENT

alaize

Le client reçoit ses protections automatiquement, sans y penser — et bénéficie d'un **tarif préférentiel à vie**.

1

Le Pharmacien

- ✓ Crée le compte client sur alaize.fr
- ✓ Remet un kit d'échantillons gratuits au client
- ✓ Dans le kit, code promo -15%
- ✓ Zéro stock, zéro logistique

Vos gains :

20€

prime d'acquisition / client

+12%

sur toutes les ventes du client

2

Le Client

- ✓ Essaie le produit gratuitement
- ✓ Commande sur alaize.fr avec le code promo
- ✓ Choisit sa fréquence de livraison préférée
- ✓ Reçoit à domicile, discrètement

Ses économies :

-15%

sur sa première commande

-10% à vie

en s'abonnant

3

Abonnement Alaize

- ✓ Livraison automatique à domicile (24h-48h)
- ✓ Fréquence personnalisable
- ✓ Modifiable ou résiliable à tout moment
- ✓ Commission pharmacien sur chaque livraison

Vos commissions récurrentes :

100 €

en moyenne par client abonné / an *

30 000 €

potentiel global / an



Rémunération commune récurrente + Client ultra captif



3) SCHÉMA DÉTAILLÉ DU PARCOURS CLIENT

alaize

1) Remise kit

2) Test produit

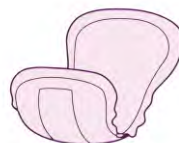
3) Commande

4) Livraison



👉 Remise du kit au Comptoir
(1 kit par client)

👉 Pharmacien crée le compte client



CAS 1



👉 Le client retourne en pharmacie
👉 Le **pharmacien commande sur alaize.fr** avec la CB du client.

-15% grâce au **code promo**

CAS 2



👉 Le **client commande sur alaize.fr**

-15% grâce au **code promo**

-10% à vie par abonnement !



🚚 **max. 72h** dans toute la France :

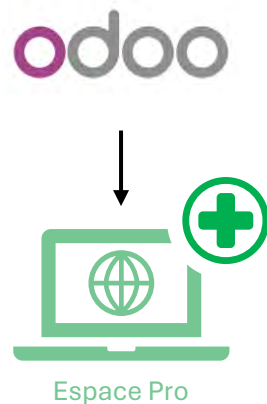


4) SCHÉMA DÉTAILLÉ DU MODE OPÉRATOIRE POUR LA PHARMACIE

alaize

1) Création du compte pharmacie

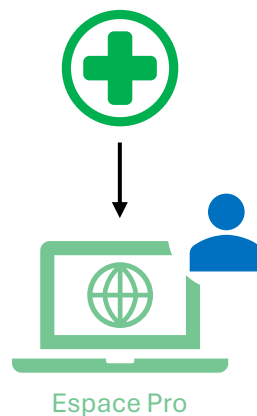
A la visite de l'agent :



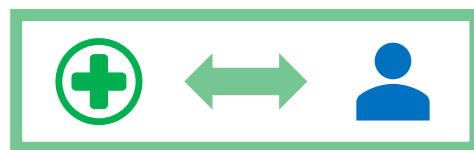
ALAIZE crée
le **compte de la pharmacie**

2) Création du compte client

Au premier client au Comptoir :

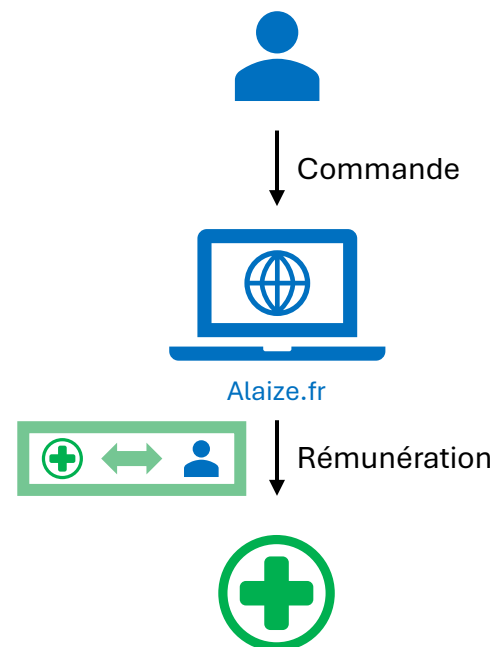


Le pharmacien crée le **compte client**
+ remise du kit = code promo



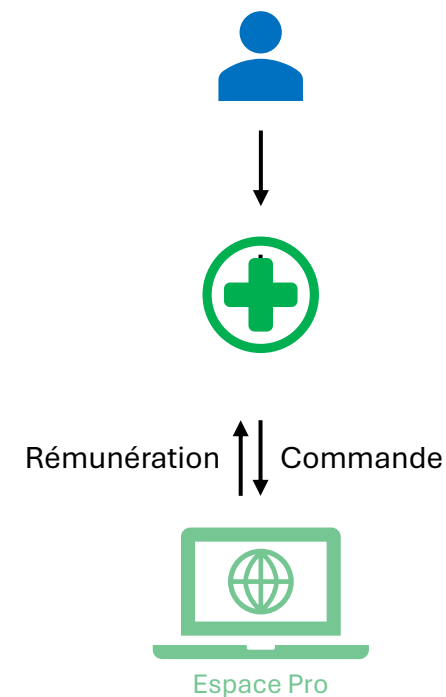
3a) Commande internet

Le client commande seul sur internet



3b) Commande pharmacie

Le client retourne en pharmacie pour commander



 **Accès à toutes les commandes**
(internet + pharmacie)

Mon compte



Commandes des clients

Suivez, visualisez ou payez les commandes de vos clients



Vos factures

Suivez, téléchargez ou payez vos factures



Vos clients

Ajoutez et consultez vos clients



Demandes de signature

Accédez à vos documents signés



Adresses

Ajouter, supprimer ou modifier vos adresses



Connexion & Sécurité

Configurez vos paramètres de connexion



SELARL PHARMACIE DE RHUYS

📍 5 place Lesage
56370 SARZEAU
France

☎ +33 6 06 06 06 06

✉ rhuys@sarzeau.fr

✎ Modifier les informations

Mon compte



Commandes des clients

Suivez, visualisez ou payez les commandes de vos clients



Vos factures

Suivez, téléchargez ou payez vos factures



Vos clients

Ajoutez et consultez vos clients



Demandes de signature

Accédez à vos documents signés



Adresses

Ajouter, supprimer ou modifier vos adresses



Connexion & Sécurité

Configurez vos paramètres de connexion



SELARL PHARMACIE DE RHUYS

📍 5 place Lesage
56370 SARZEAU

France

☎ +33 6 06 06 06 06

✉ rhuys@sarzeau.fr

✎ Modifier les informations

Nom

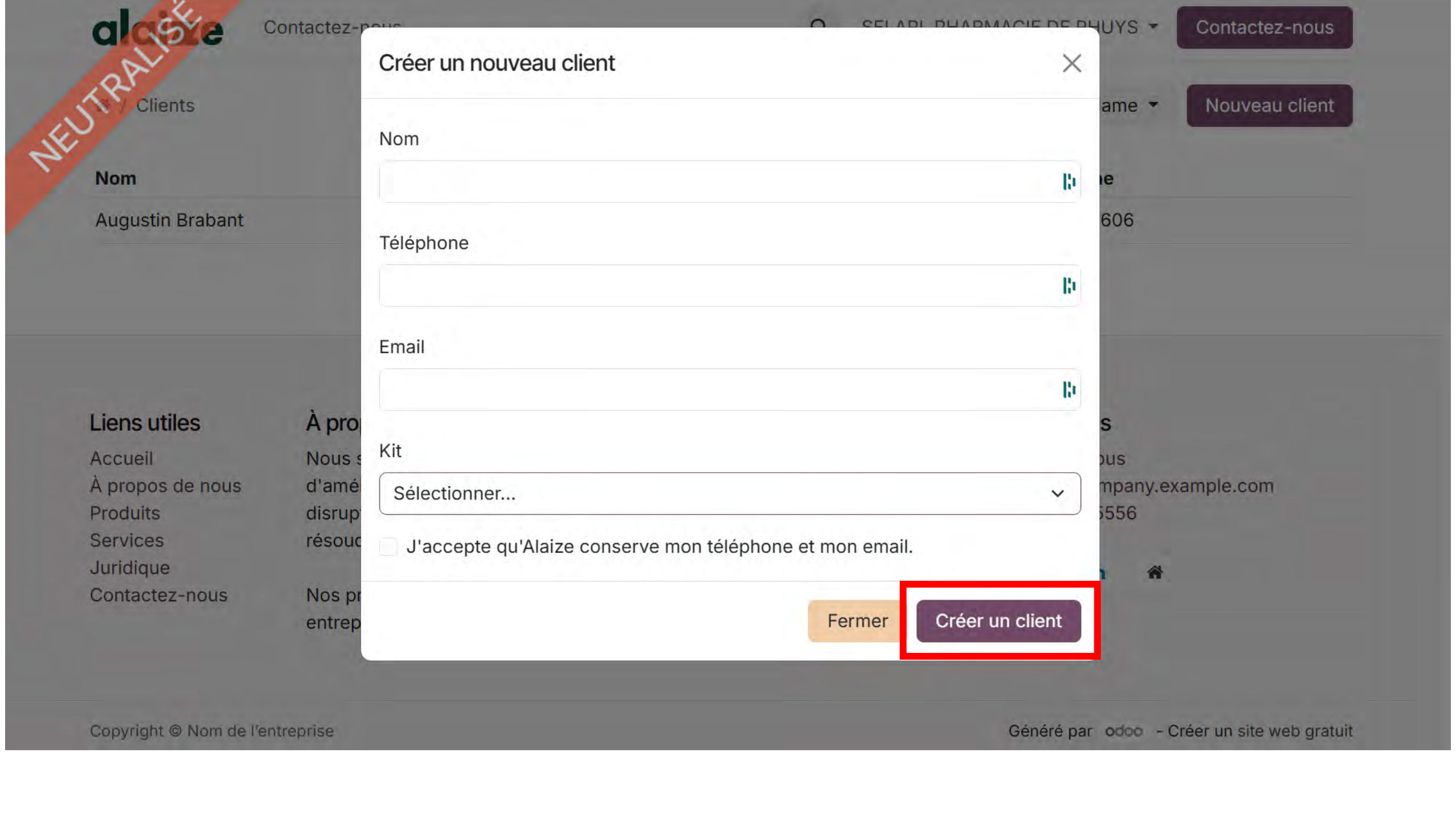
Email

Téléphone

Augustin Brabant

augustin@tsc-experts.com

0606060606



Créer un nouveau client



Nom

Téléphone

Email

Kit

☐ J'accepte qu'Alaize conserve mon téléphone et mon email.

Fermer

Créer un client

Alaize

NEUTRALISÉ

Clients

Nom

Augustin Brabant

Liens utiles

- Accueil
- À propos de nous
- Produits
- Services
- Juridique
- Contactez-nous

À propos

Nous sommes une entreprise d'accompagnement et de conseil en matière de développement durable et de responsabilité sociale.

Mon compte



Commandes des clients

Suivez, visualisez ou payez les commandes de vos clients



Vos factures

Suivez, téléchargez ou payez vos factures



Vos clients

Ajoutez et consultez vos clients



Demandes de signature

Accédez à vos documents signés



Adresses

Ajouter, supprimer ou modifier vos adresses



Connexion & Sécurité

Configurez vos paramètres de connexion



SELARL PHARMACIE DE RHUYS

📍 5 place Lesage
56370 SARZEAU

France

☎ +33 6 06 06 06 06

✉ rhuys@sarzeau.fr

✎ Modifier les informations

 / Demandes de signature

Trier par : Statut ▾

Filtrer par : Tous ▾

Regrouper par : Aucun ▾



Chercher



Document

Envoyé le

Date de signature

Statut

ALAIZE - Contrat Pharmacie.pdf

21/08/2026

21/08/2026

Entièrement signé

[Vue](#)

1 PERSONNE SUR 10 EST CONCERNÉE PAR L'INCONTINENCE

6 millions de français.es exactement.

Mais personne n'en parle. Alors on s'y met.

Et surtout, **on vous livre**, en toute discrétion.

**La marque de protections urinaires françaises,
qui vous livre à domicile.**

JE TESTE GRATUITEMENT





5) ANALYSE PAR RÉFÉRENCE ET NIVEAU D'INCONTINENCE DES PRIX DU MARCHÉ



ALAIZE				CONFIANCE				TENA		Sphère-Santé		
Produit	Nb unités	PRIX TTC	Prix TTC / Unité	Produit	Nb unités	PRIX TTC	Prix TTC / Unité	Produit	Prix TTC / Unité	Produit	Prix TTC / Unité	Prix TTC / Unité
Primo-incontinents										MinimumMaximum		
Serviette femme - 2G	36	11.90 €	0.33 €	Confiance Lady Protections Anatomiques 2G	14.00	5.52 €	0.39 €	Tena Discreet Normal / Tenal Lady Normal	0.44 €	Hartmann Molicare Premium Lady Pad 2G	0.28 €	0.48 €
Serviette femme - 4G	32	12.90 €	0.40 €	Confiance Lady Protections Anatomiques 4G	14.00	7.61 €	0.54 €	Tena Discreet Maxi Night / Tena Discreet Maxi	0.83 €	Tena Discreet Maxi	0.33 €	0.65 €
Serviette homme - 4G	40	19.90 €	0.50 €	Confiance Men Protections Absorbantes 4G	14.00	8.89 €	0.64 €	Tena Men Medium Niveau 2	0.58 €	Abena-Frantex Man Formula 1 Premium	0.37 €	0.59 €
Serviette homme - 5G	40	24.90 €	0.62 €	Confiance Men Protections Absorbantes 5G	14.00	9.45 €	0.68 €	Tena Men Super Niveau 3	0.71 €	Abena-Frantex Man Formula 2 Premium	0.51 €	0.65 €
Pants - Super - 7G (S)	28	38.90 €	1.39 €	Confiance Mobile 7G - Taille S	14.00	19.90 €	1.42 €	Tena Pants Proskin Super S	1.84 €	Tena Pants Small Super	1.33 €	1.78 €
Pants - Super - 7G (M)	28	41.90 €	1.50 €	Confiance Mobile 7G - Taille M	14.00	21.52 €	1.54 €	Tena Pants Proskin Super M	2.07 €	Tena Pants Medium Super	1.47 €	1.92 €
Pants - Super - 7G (L)	28	44.90 €	1.60 €	Confiance Mobile 7G - Taille L	14.00	22.78 €	1.63 €	Tena Pants Proskin Super L	2.16 €	Tena Pants Large Super	1.61 €	2.10 €
			0.91 €				0.98 €		1.23 €		0.84 €	1.17 €
Incontinence Lourde										MinimumMaximum		
Pants - Maxi+ - 10G (M)	28	49.90 €	1.78 €	Confiance Mobile 10G - Taille M	14.00	25.84 €	1.85 €	Tena Pants Proskin Maxi M	2.38 €	Tena Pants Medium Maxi	1.22 €	2.31 €
Pants - Maxi+ - 10 G(L)	28	54.90 €	1.96 €	Confiance Mobile 10G - Taille L	14.00	27.52 €	1.97 €	Tena Pants Proskin Maxi L	2.52 €	Tena Pants Large Maxi	1.30 €	2.52 €
Pants - Maxi+ - 10G (XL)	28	59.90 €	2.14 €	Confiance Mobile 10G - Taille XL	14.00	30.50 €	2.18 €	Tena Pants Proskin Maxi XL	2.97 €	Tena Pants Extra Large Maxi	1.45 €	3.06 €
Change - Maxi+ - 10G (M)	40	42.90 €	1.07 €	Confiance Elastic 10G - Taille M	14.00	15.07 €	1.08 €	C/CH-Slip Tena Maxi Medium	1.18 €	Tena Slip Medium Ultima	0.93 €	1.37 €
Change - Maxi+ - 10G (L)	40	49.50 €	1.24 €	Confiance Elastic 10G - Taille L	14.00	17.35 €	1.24 €	C/CH-Slip Tena Maxi Large	1.32 €	Tena Slip Large Ultima	1.07 €	1.64 €
Change - Maxi+ - 10G (XL)	40	59.90 €	1.50 €	Confiance Elastic 10G - Taille XL	14.00	21.31 €	1.52 €	C/CH-Slip Tena Proskin Maxi XL	1.61 €	Hartmann Molicare Premium Elastic XL 10G	1.25 €	2.00 €
			1.61 €				1.64 €		2.42 €		1.20 €	2.15 €

MODE DE COMMANDE = 100% PONCTUELLE						
Nombre de clients / an	1	10	20	50	100	250
Rémunération / nouveau client	20 €	200 €	400 €	1,000 €	2,000 €	5,000 €
Nb de commandes / an sur alaize.fr	23	228	456	1,140	2,280	5,700
Nb de sachets / an	47	474	948	2,371	4,742	11,856
Rémunération / réassort	89 €	889 €	1,778 €	4,446 €	8,892 €	22,230 €
MARGE NETTE PHARMACIE / AN	109 €	1,089 €	2,178 €	5,446 €	10,892 €	27,230 €

MODE DE COMMANDE = 100% PAR ABONNEMENT						
Nombre de clients / an	1	10	20	50	100	250
Rémunération / nouveau client	20 €	200 €	400 €	1,000 €	2,000 €	5,000 €
Nb de commandes / an sur alaize.fr	7	72	144	360	720	1,800
Nb de sachets / an	45	449	897	2,243	4,486	11,214
Rémunération / réassort	69 €	691 €	1,382 €	3,456 €	6,912 €	17,280 €
MARGE NETTE PHARMACIE / AN	89 €	891 €	1,782 €	4,456 €	8,912 €	22,280 €

MARGE NETTE MOYENNE / AN *	105 €	1,050 €	2,099 €	5,248 €	10,496 €	26,240 €
----------------------------	-------	---------	---------	---------	----------	----------

Potentiel global

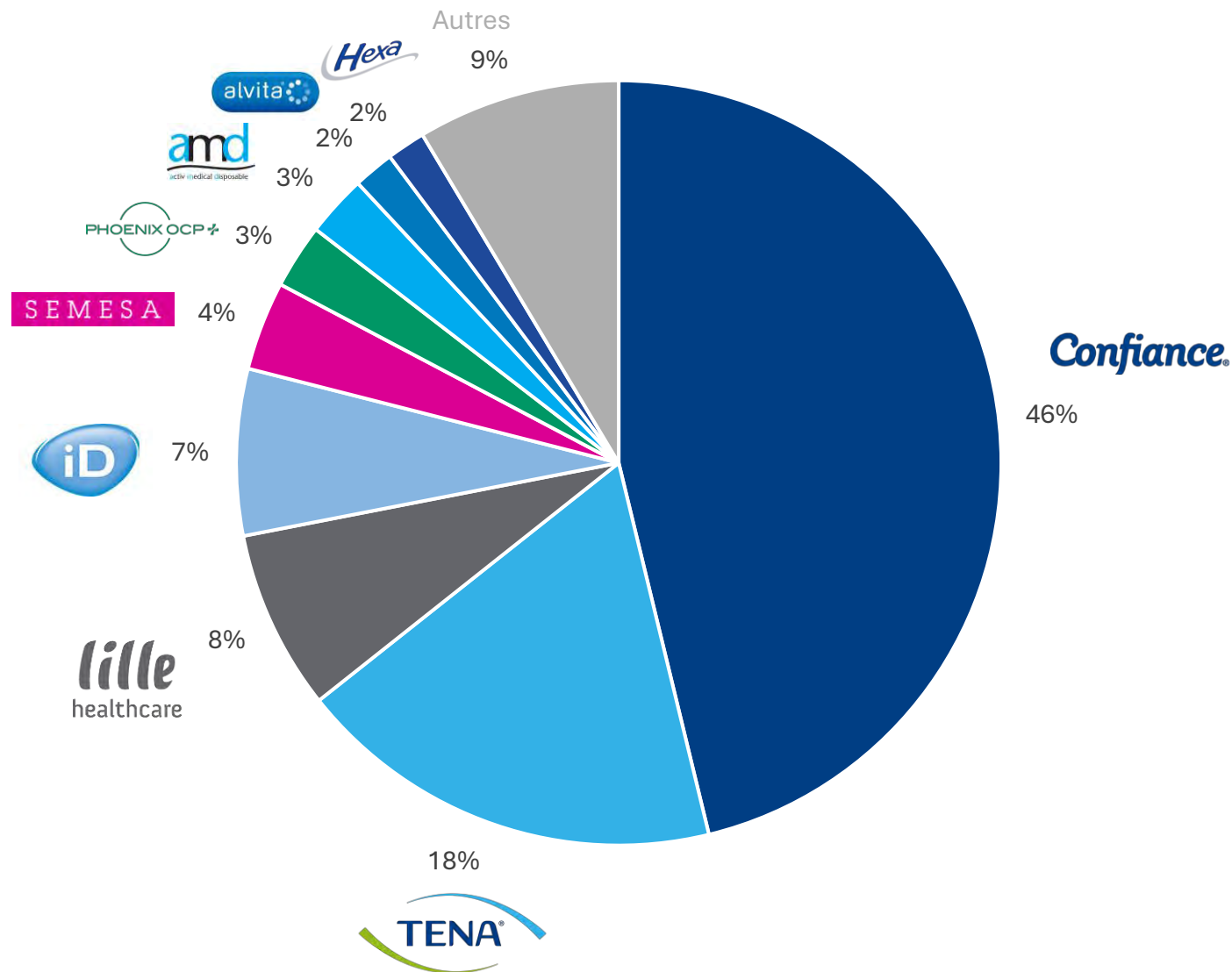


Note (*) : hypothèse retenue si 20% des clients abonnés



8) LES MARQUES ET LABORATOIRES PRÉSENTS EN PHARMACIE

Part de marché en volume sell-out en pharmacie de mars 2025 à février 2026



Marque	Laboratoire	Origine	Pdm (volume)
CONFIANCE	Hartmann	Allemagne	46%
TENA	Essity	Suède	18%
LILLE HEALTHCARE	Ontex	Belgique	8%
ID	Ontex	Belgique	7%
SEMESA (MDD)	Coopérative Welcoop	France	4%
MARQUE CONSEIL (MDD)	Phoenix OCP	Allemagne	3%
AMD	AMD	France	3%
ALVITA (MDD)	Alliance	USA	2%
HEXA	Union Healthcare	France	2%
KONFIAN&CERIN (MDD)	Lafayette	France	1%
SENI	TZMO	Pologne	1%
CLINE EXPERT (MDD)	EvoluPharm	France	1%
VIVA (MDD)	Mediprix	France	1%
SAFORELLE	Biocodex	France	1%
ORGANYC	Corman	Italie	1%
ABENA	Abena	Danemark	1%
Autres			2%
Total			100%

CONTRAT PHARMACIE

ADVITAM société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 992 218 842, dont le siège social est situé 1 rue de Stockholm, 75008 Paris

PHARMACIE

Nom ou Dénomination sociale :

Numéro d'identification (CIP 13)SIRET.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Représentée par : en qualité de :

Téléphone.....

Adresse mail :

Autres établissements par (SIRET).....

.....

Agent commercial ALAIZE (Nom et Prénom)....

ADVITAM conçoit et commercialise une gamme de dispositifs médicaux de protection d'incontinence sous la marque ALAIZE.

ADVITAM a développé à ce titre, une offre dédiée à l'accompagnement des personnes concernées par les troubles de l'incontinence, reposant sur :

- une information et un conseil de premier niveau en officine,
- la remise d'un kit d'information et/ou d'essai appelé Kit d'Incontinence
- un parcours de commande digital,
- la livraison des produits au domicile des clients, en points relais ou, le cas échéant, dans les Pharmacies Partenaires.

La Pharmacie souhaite proposer à ses clients, une démarche associant la proximité du conseil officinal et la fluidité d'un parcours digital, dans le respect de la réglementation applicable à l'exercice pharmaceutique.

Les Parties se sont donc rapprochées afin d'organiser les conditions dans lesquelles la Pharmacie présente les Produits au comptoir et remet, le cas échéant, un Kit d'Incontinence aux personnes intéressées.

ARTICLE PRÉLIMINAIRE : DÉFINITIONS

Dans le cadre du présent contrat, les termes ci-après caractérisés par une majuscule auront les significations suivantes :

« Client »	Désigne tout client final et/ou patient de la Pharmacie ayant des besoins en matière d'incontinence.
« Contrat »	Désigne le présent contrat et ses annexes.
« Kit d'Incontinence »	Désigne l'ensemble de supports, échantillons, documents, accessoires ou bons d'accès remis, aux pharmacies pour être distribués aux Clients afin de découvrir la gamme de Produits ou d'accéder au parcours digital pour acquérir des Produits.
« Marque »	Désigne la marque verbale française n° 5226365 « ALAIZE ».
« Plateforme »	Désigne le site internet marchand de ADVITAM destiné à la vente de Produits à tout client et identifié sous l'adresse www.alaize.fr
« Produit »	Désigne tout article de protection d'incontinence commercialisé sous la Marque par ADVITAM, listé en Annexe 1 contenant l'ensemble des documents et descriptions conformément à sa catégorie de dispositif médical.
« Pharmacies Partenaires »	Désigne l'ensemble des pharmacies signataires du présent Contrat avec ADVITAM, et en cours de validité.
« Services »	Désigne de manière indissociable, les prestations de services réalisées par la Pharmacie dans le cadre du présent Contrat.

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat a pour objet de :

- 1) Définir les conditions dans lesquelles la Pharmacie réalise auprès de ses Clients et concernant les Produits, les Services comprenant notamment :
 - la dispense d'informations et de conseils sur l'incontinence ;
 - la fourniture de Kits d'Incontinence ;
 - l'indication pour les Clients intéressés, du parcours digital sur la Plateforme leur permettant de commander directement les Produits les mieux adaptés auprès d'ADVITAM qui les leur vendra et livrera directement ;
 - la prise de commande sur la Plateforme le cas échéant, pour le compte des Clients intéressés, des Produits les mieux adaptés auprès d'ADVITAM qui les leur vendra et livrera directement ;
 - la logistique le cas échéant, notamment la livraison dans les Pharmacies Partenaires, des Produits commandés par le Client ;
 - la création des comptes des Clients sur la Plateforme à la remise de chaque Kit d'Incontinence ;
- 2) Définir les modalités de la rémunération de la Pharmacie par ADVITAM, au titre des Services.

ARTICLE 2 : INDEPENDANCE

Chaque partie au présent Contrat exerce son activité en son nom propre et pour son propre compte, de manière indépendante et sans que le présent Contrat ne puisse créer entre elles une quelconque filiale, une entreprise commune, ni un quelconque lien de subordination ou de représentation, mandat ou analogue. Ainsi notamment aucune des parties n'a le pouvoir d'engager l'autre partie en quelque circonstance que ce soit, vis-à-vis de tout tiers, y compris les Clients.

Chaque partie en sa qualité d'entreprise indépendante, fera son affaire personnelle de toutes charges fiscales, sociales et autres qui lui incombent au titre de son statut et/ou de l'exécution du présent Contrat, et il assumera seul, les risques inhérents à son activité et à son statut.

Chaque partie déclare respecter l'ensemble des obligations réglementaires relatives à l'exercice de son activité et à la commercialisation des Produits. Le présent Contrat n'a ni pour objet, ni pour effet, de transférer à ADVITAM, tout ou partie de l'exercice de l'acte pharmaceutique, ni la responsabilité professionnelle de la Pharmacie qui incombera en totalité à la Pharmacie

ARTICLE 3 : DURÉE – RESILIATION

Le présent Contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter de sa date de signature par chacune des parties.

Le présent Contrat pourra être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties, au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'observer un préavis de date à date à compter de la première présentation de ladite lettre recommandée, d'une durée de trois (3) mois.

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties, de l'une quelconque des obligations mises à sa charge par le présent Contrat, l'autre partie pourra adresser à la partie responsable de l'inexécution une mise en demeure, par lettre recommandée avec avis de réception, d'avoir à exécuter son obligation ou cesser son comportement prohibé par le Contrat. Dans une telle hypothèse, si la mise en demeure reste sans effet à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa réception, la partie victime de l'inexécution pourra si bon lui semble, résilier de plein droit le Contrat par un simple avis adressé par lettre recommandée avec avis de réception à l'autre partie.

La résiliation du présent Contrat ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité quelle qu'elle soit, au profit de l'une ou l'autre des Parties, sauf pour réparer les conséquences d'une faute imputable à l'une des Parties ayant entraîné la résiliation anticipée.

ARTICLE 4 : SERVICES - PARCOURS CLIENT

La Pharmacie réalise les Services en lien avec le Client dont le parcours s'effectue comme suit :

- le Client est accueilli et conseillé au comptoir par l'équipe officinale ;
- la Pharmacie remet au Client, le cas échéant, un Kit d'Incontinence unique par Client ;
- la Pharmacie crée le compte du Client sur la Plateforme en renseignant notamment son nom, prénom, adresse email et/ou numéro de téléphone ;
- le Client décide ensuite librement, de poursuivre ou non le parcours via la Plateforme ;
- le Client peut alors commander directement les Produits dans le cadre d'une relation de vente directe avec ADVITAM sur la Plateforme par ses propres moyens ou dans la Pharmacie avec l'aide du pharmacien sur la Plateforme ;
- le paiement des Produits est effectué directement par le Client auprès d'ADVITAM ou de son sous-traitant technique opérateur de la Plateforme ;
- les Produits sont livrés par ADVITAM ou son sous-traitant technique opérateur de la Plateforme, au domicile du Client, en points relais ou selon l'option de retrait proposée, le cas échéant au sein de la Pharmacie ou d'une autre des Pharmacies Partenaires à la demande du Client, ce que la Pharmacie accepte expressément.

Il est rappelé ici comme condition déterminante du Contrat que la Pharmacie conserve sa totale liberté de conseil et de prescription auprès du Client et que ce dernier demeure libre en toute circonstance, de ne pas commander de Produits, de choisir une autre solution que celle offerte par les Produits ou de s'adresser à tout autre professionnel.

Le présent Contrat n'établit aucune obligation d'exclusivité ou de non-concurrence quelle qu'elle soit relativement à la vente par la Pharmacie, de produits concurrents ou substituables aux Produits. En revanche, la Pharmacie s'engage à ne pas conclure de contrat instituant, pour un produit concurrent des Produits, une relation de distribution identique ou similaire, ou des services identiques ou similaires à ceux mis en place avec ADVITAM au travers du présent Contrat.

ARTICLE 5 : PRODUITS

Le présent Contrat porte sur les Produits décrits en Annexe 1.

ADVITAM pourra faire évoluer les Produits existants en y apportant des modifications, cesser la commercialisation de certains, mais aussi en ajouter de nouveaux.

Ces produits constitueront toujours et de plein droit les « Produits » au sens du présent Contrat sans que cela ne nécessite de conclure un avenant.

ARTICLE 6 : INFORMATION

Au titre des Services, la Pharmacie s'engage selon des modalités qui seront déterminées, à informer ADVITAM concernant la tendance des besoins des Clients, leur évolution, ou les retours (non nominatifs) que les Clients pourraient faire sur les Kits d'Incontinence ou les Produits.

De plus, la Pharmacie s'engage à recevoir et consacrer un temps suffisant à tout collaborateur ou agent d'ADVITAM, lorsqu'ils rendent visite à la Pharmacie.

ARTICLE 7 : MODALITE DES SERVICES

La Pharmacie s'engage à apporter le soin requis par la diligence professionnelle et la déontologie pour la réalisation des Services. La Pharmacie remettra aux Clients, tout support de présentation des Produits et les Kits d'incontinence tels quels, sans les altérer, ni les modifier.

La Pharmacie informera et formera ses collaborateurs aux Produits, et participera à tout éventuelle réunions, formations, le cas échéant en distanciel auxquelles ADVITAM la/les convierait.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS D'ADVITAM

ADVITAM communiquera à la Pharmacie, directement ou par l'intermédiaire de ses agents, les informations nécessaires à l'exécution du présent Contrat :

- la documentation Produits de manière claire, loyale et conforme à la réglementation applicable ;
- les modalités d'information relative à l'accès à la Plateforme ;
- l'aide et les indications voulues et appropriées sur les caractéristiques des Produits ;
- les modifications et/ou améliorations apportées aux Produits.

ADVITAM s'engage également dans le cadre du présent Contrat à :

- fournir à la Pharmacie, les Kits d'incontinence en quantité raisonnable, selon les besoins de la Pharmacie et son activité relative aux Produits ;
- assurer la disponibilité opérationnelle de la Plateforme ;

- traiter les commandes passées par les Clients de manière professionnelle, conforme à toute réglementation applicable notamment à la vente en ligne et conformément à ses conditions de vente ;
- assurer un service de livraison au Client conforme aux conditions contractuelles ;
- assurer un service d'assistance aux Clients via la Plateforme, qui ne se substituera néanmoins pas aux conseils et réponses que la Pharmacie s'engage à dispenser auprès de tout Client qui la sollicitera.

ARTICLE 9 : STOCK EXCEPTIONNEL DE PRODUITS

La Pharmacie pourra émettre le souhait de s'approvisionner auprès d'ADVITAM dans le cadre d'une relation d'achat-revente de Produits, pour disposer d'un stock spécial, permettant de répondre ponctuellement à des besoins de ses Clients en leur vendant directement des Produits.

ADVITAM sera à tout moment, libre d'accepter de fournir ces Produits à la Pharmacie et également de la quantité qu'elle pourra lui vendre.

La vente directe des Produits par la Pharmacie doit rester très exceptionnelle, ce que les parties reconnaissent et acceptent.

La Pharmacie sera libre des conditions dans lesquelles elle vendra ces Produits à ses Clients, tout en respectant l'image des Produits et de la Marque.

ARTICLE 10 : REMUNERATION DES SERVICES

En contrepartie de la réalisation des Services par la Pharmacie, cette dernière percevra de la part d'ADVITAM, une rémunération tenant compte des ventes de Produits par ADVITAM depuis la Plateforme, auprès des Clients qui auront été informés et conseillés par la Pharmacie.

A ce titre, la Pharmacie aura la responsabilité de créer les comptes de ses Clients sur la Plateforme au moment de la remise d'un Kit d'Incontinence.. Ce « **Rattachement** » unique pour chaque Client à une seule Pharmacie Partenaire, est décrit en **Annexe 2** au présent Contrat. Ce Rattachement relève exclusivement de la responsabilité de la Pharmacie qui ne pourra prétendre à aucun Rattachement de tout Client qui (i) disposerait déjà d'un compte client, (ii) créerait lui-même son compte client sur la Plateforme, ou (iii) le ferait par le Rattachement à une autre Pharmacie Partenaire. La présente rémunération est exclusive de toute autre contrepartie à la réalisation des Services. Elle constitue une rémunération de prestations de services au titre des Services et le cas échéant au titre d'une simple mise en relation. Les Parties reconnaissent qu'elle ne rémunère en aucun cas un quelconque mandat ni acte de négociation des Produits par la Pharmacie.

10.1 Rémunération fixe

Une rémunération fixe et forfaitaire de vingt (20) euros hors taxes sera versée à la Pharmacie par ADVITAM pour toute première commande payante sur la Plateforme, effectuée par un Client justifiant d'un Rattachement à la Pharmacie. Cette rémunération fixe sera due à compter du paiement par le Client de sa commande sur la Plateforme. Les commandes annulées, remboursées ou retournées ne donneront pas lieu à cette rémunération fixe.

10.2 Rémunération variable sur la vente des Produits aux Clients

Ouvrent exclusivement droit à rémunération variable au profit de la Pharmacie, les ventes de Produits réalisées par ADVITAM via la Plateforme, auprès de tout Client ayant un « Rattachement » à la Pharmacie.

Sont exclues de tout droit à commission, total ou partiel, au profit de la Pharmacie :

- Les ventes de Produits réalisées par ADVITAM auprès de Clients autres que les Clients qui auront utilisé pour créer leur compte, l'Identification de la Pharmacie ;
- Les ventes de Produits réalisées par ADVITAM dans le cadre de déstockage avec une remise supérieure à 50 % du prix de vente public TTC) y compris auprès de Clients qui auront utilisé pour créer leur compte, l'Identification de la Pharmacie ;
- Les ventes de Produits réalisées par ADVITAM auprès de Clients déjà enregistré sur la Plateforme.
- Toute vente de Produits effectuées postérieurement à la cessation du Contrat pour quelle que cause que ce soit.

Les commissions variables hors taxes sont calculées en euros, dans les conditions suivantes :

Taux Applicable* x Chiffre d'Affaires Net BtoC**

Le « **Taux Applicable*** » est de douze pour cent (12 %).

Le « **Chiffre d'Affaires Net BtoC**** » signifie le montant hors taxes et hors de tout frais, notamment de transport, et après déduction de toute remise immédiate ou différée, rabais, ristourne, encaissé par ADVITAM ou son prestataire en charge de la gestion de la Plateforme, et résultant d'une vente de Produit à un Client ayant un Rattachement à la Pharmacie.

Pour chaque vente, les commissions variables seront dues par ADVITAM à la Pharmacie qu'à compter du paiement par le Client de sa commande et sous réserve de son encaissement effectif et définitif par ADVITAM ou son prestataire en charge de la gestion de la Plateforme.

ARTICLE 11 : PAIEMENT DES COMMISSIONS

ADVITAM adressera à la Pharmacie un relevé des rémunérations lui revenant, dans les trente (30) jours calendaires fin de trimestre au cours duquel elles auront été acquises au titre de l'article 10 précédent.

Ce relevé mentionnera tous les éléments sur la base desquels le montant des commissions aura été calculé et reprendra l'état des ventes de Produits. La Pharmacie devra faire part à ADVITAM de ses observations sur ce relevé. Toutes contestations quant aux relevés des rémunérations devront être émises par la Pharmacie dans les vingt (20) jours calendaires à compter de la réception dudit relevé.

A défaut, les comptes seront définitivement arrêtés conformément aux relevés des rémunérations et cela entraînera la mise en paiement des rémunérations après leur facturation par la Pharmacie.

ARTICLE 12 : DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Pharmacie aura le droit d'utiliser la Marque et les signes distinctifs afférents aux Produits pour la seule réalisation des Services pendant la durée et dans les conditions prévues au présent Contrat.

En tout état de cause, la Pharmacie n'acquerra aucun droit de propriété ni de licence, quel qu'en soit le fondement ou le contenu, sur la Marque et/ou les signes distinctifs. La Pharmacie s'interdit de modifier ou d'altérer la Marque et/ou les signes distinctifs quel que soit le support.

La Pharmacie s'engage à ne pas utiliser le nom de domaine ou l'adresse mail appartenant à ADVITAM sans accord préalable et exprès de cette dernière.

La Pharmacie devra par ailleurs informer, dès qu'elle en aura connaissance, ADVITAM de toute atteinte à la Marque et/ou aux signes distinctifs des Produits, de toute violation des droits de propriété intellectuelle d'ADVITAM, ainsi que de tous les actes illégaux contraires aux intérêts d'ADVITAM.

ARTICLE 13 : CONFIDENTIALITE

Les renseignements et informations fournis par ADVITAM (tarifs, conditions de vente, informations sur les Produits, savoir-faire, secrets commerciaux etc..) transmis à la Pharmacie ainsi que de manière plus générale, tous les éléments fournis dans le cadre de leurs relations, sont et restent la propriété exclusive d'ADVITAM et sont en conséquence strictement confidentiels et ne pourront être utilisés par la Pharmacie que dans le cadre du présent Contrat.

La Pharmacie s'engage à prendre toutes les précautions pour assurer le respect des dispositions de l'alinéa précédent, tant pendant le présent Contrat qu'après sa cessation pendant une durée de cinq (5) ans et au-delà tant que ces informations seront protégées au titre des secrets de fabrique ou du secret des affaires.

ARTICLE 14 : GARANTIE – RESPONSABILITE

Dans le cas où la responsabilité d'ADVITAM au titre du présent Contrat serait retenue, ADVITAM ne répondra pas des dommages indirects et sa responsabilité ne pourra en aucun cas être recherchée en cas de force majeure. La responsabilité d'ADVITAM sera en tout état de cause, limitée, toute cause de préjudice confondu, au montant de la Rémunération Variable sur le **Chiffre d'Affaires Net BtoC, tel que défini à l'article 10.2, au titre des douze (12) derniers mois de Contrat.**

ARTICLE 15 : ASSURANCE

Les Parties s'engagent à souscrire et à maintenir en vigueur à leur frais, une police d'assurance garantissant les conséquences de leur responsabilité civile délictuelle, quasi délictuelle et contractuelle en raison des dommages corporels, matériels, immatériels, consécutifs ou non, pouvant être causés à en lien avec l'exécution du présent Contrat.

ARTICLE 16 : RESPECT DES LOIS

Chaque Partie déclare et garantit qu'elle respecte l'ensemble des lois, réglementations et normes applicables et qu'elle dispose de tous les certificats, agréments, autorisations, licences, diplômes, ou autres nécessaires à l'exercice de son activité et de manière générale pour exécuter l'ensemble de ses obligations dans le cadre du présent Contrat.

Chaque Partie s'interdit de participer, par lui-même ou avec tout autre tiers, à des pratiques illégales, trompeuses, mensongères ou contraires à l'éthique ou à la déontologie de son activité.

ARTICLE 17 : DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de leurs relations contractuelles définies dans le présent Contrat, les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement européen sur la protection des données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après « RGPD ») tel que transposé en droit français.

Conformément aux dispositions du RGPD, chaque Partie est considérée comme un responsable de traitement. A ce titre, chacune garantit l'autre Partie contre tout recours de tiers ou de la CNIL à l'encontre de l'autre Partie, de son fait ou du fait de ses collaborateurs ou de tiers avec qui elle aurait contracté. Elle s'engage à rembourser son cocontractant de tous frais (sanction CNIL, avocats, experts, commissaires de justice, etc.) qu'il pourrait engager pour assurer sa défense.

En tant que responsable du traitement des données personnelles, chaque Partie doit :

- s'abstenir de toute utilisation non autorisée des données personnelles ;
- s'assurer que les personnes de son organisation autorisées à traiter les données personnelles se sont engagées à respecter la confidentialité ou sont soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
- mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer un niveau de sécurité adapté au risque et à la nature des données personnelles ; en particulier, chaque Partie doit protéger les données personnelles contre un traitement non autorisé ou illégal et contre la perte, la destruction ou l'endommagement accidentel ;
- assister l'autre Partie par des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour le respect de l'obligation de celle-ci de répondre aux demandes des personnes concernées pour l'exercice de leurs droits prévus dans le RGPD (Chapitre III) ; dans le cas où une demande d'une personne concernée pour l'exercice de ses droits lui serait adressée directement, celle-ci notifiera immédiatement l'autre Partie de cette demande ;
- notifier par écrit à l'autre Partie dans les meilleurs délais après avoir pris connaissance d'une violation de données personnelles ; cette notification doit contenir les informations énumérées à l'article 33 du RGPD afin de permettre à l'autre Partie de se conformer à ses obligations relatives à ladite violation ;

Pour les données personnelles directement collectées par la Pharmacie (agissant pour le compte de l'Editeur), la Pharmacie fournira aux personnes concernées les informations nécessaires sur la collecte et le traitement de leurs données personnelles et sur leurs droits en vertu du RGPD comme mentionné dans les articles 12, 13 et 14, sachant que la politique de protection des données personnelles de ADVITAM est disponible sur son site Internet [alaize.fr](https://www.alaize.fr/policies/privacy-policy), directement accessible au lien suivant : <https://www.alaize.fr/policies/privacy-policy>.

ARTICLE 18 : FORCE MAJEURE

Les parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations au titre du Contrat découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1148 du Code civil.

ARTICLE 19 : LOI APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES

Le contrat, et notamment, sa validité, sa conclusion, son exécution, son interprétation, sa résiliation, ainsi et de manière plus large les relations entre les parties, seront soumis exclusivement aux dispositions du droit français.

En cas de litige concernant la validité, l'exécution, l'interprétation et/ou la rupture du présent Contrat et de manière plus large les relations entre les Parties, les Parties attribuent expressément compétence au Tribunaux compétents de Paris, et ce même en cas de référé, de demande incidente, d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.

ARTICLE 20 : AUTRES DISPOSITIONS

Indépendance des clauses. Chacune des stipulations du présent Contrat s'appliquera dans toute la mesure autorisée par la loi et la nullité en tout ou partie d'une clause serait sans influence sur le reste de cette clause et l'ensemble du Contrat.

Non-renonciation. Il est expressément convenu que si l'une des parties devait s'abstenir, ponctuellement ou périodiquement de se prévaloir du bénéfice de l'une quelconque des stipulations contractuelles, cette abstention ne saurait constituer une renonciation à l'application pour l'avenir de la ou des stipulations concernées. Les parties conviennent réciproquement que le fait, pour l'une des parties de tolérer une situation, n'a pas pour effet d'accorder à l'autre partie des droits acquis.

Modification du Contrat. Toute modification au présent Contrat sera faite par un avenant écrit, approuvé et signé par les parties. Cet avenant sera annexé au présent Contrat.

Intégralité du Contrat. Le présent Contrat contient l'intégralité de l'accord des Parties sur son objet et annule et remplace, dans toutes ses stipulations, les accords écrits et verbaux ayant pu exister antérieurement entre les parties. En cas de contradiction entre le présent Contrat et tout autre document, le présent Contrat prévaudra.

Loyauté. Les parties s'engagent à toujours se comporter mutuellement, comme des partenaires loyaux et de bonne foi, et notamment, à porter sans délai à la connaissance de l'autre partie, tout différend ou toute difficulté qu'il pourrait rencontrer dans le cadre de l'exécution du présent Contrat.

Election de domicile. Pour l'exécution du présent Contrat ainsi que de ses suites, les parties élisent respectivement domicile à leur adresse telle qu'indiquée en tête des présentes.

ARTICLE 21 : SIGNATURE ELECTRONIQUE

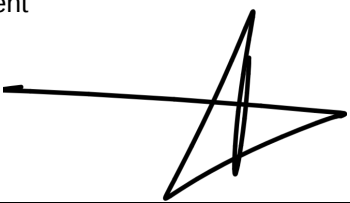
Les parties reconnaissent que la signature du Contrat peut intervenir par voie de signature électronique et dès lors acceptent ces modalités de signature, ainsi que leurs conséquences en toute connaissance de cause. Les parties reconnaissent notamment que conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil, la mise en œuvre de cette signature électronique constitue la manifestation de leur consentement exprès au Contrat et acceptent que ladite signature électronique soit considérée comme sa signature valable et comme une preuve au sens des dispositions précitées.

Les parties acceptent que, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code Civil, elles ne pourront pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments sous format ou support électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui indiquerait que certains documents doivent être écrits ou signés pour constituer une preuve. Lesdits éléments seront recevables, valables et opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Chaque partie reconnaît et garantit qu'elle a maintenu le contrôle vis-à-vis de tous tiers sur l'entier processus de signature électronique ainsi que sur les moyens mis en œuvre lors du processus, garantissant qu'elle seule a pu être à son origine.

Conformément à l'article 1375 du Code civil, l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite pour les contrats sous forme électronique lorsque le document est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil et que le procédé permet à chaque signataire de disposer d'une copie sur un support durable ou d'y avoir accès.

Les parties reconnaissent également que le processus de signature électronique suppose que les signatures n'interviennent pas simultanément. En conséquence, les parties conviennent expressément que la signature du Contrat par une partie ne constitue pas une offre ou un engagement unilatéral de volonté de celle-ci. Les parties reconnaissent et acceptent que le présent Contrat est considéré comme signé à la date de la dernière signature.

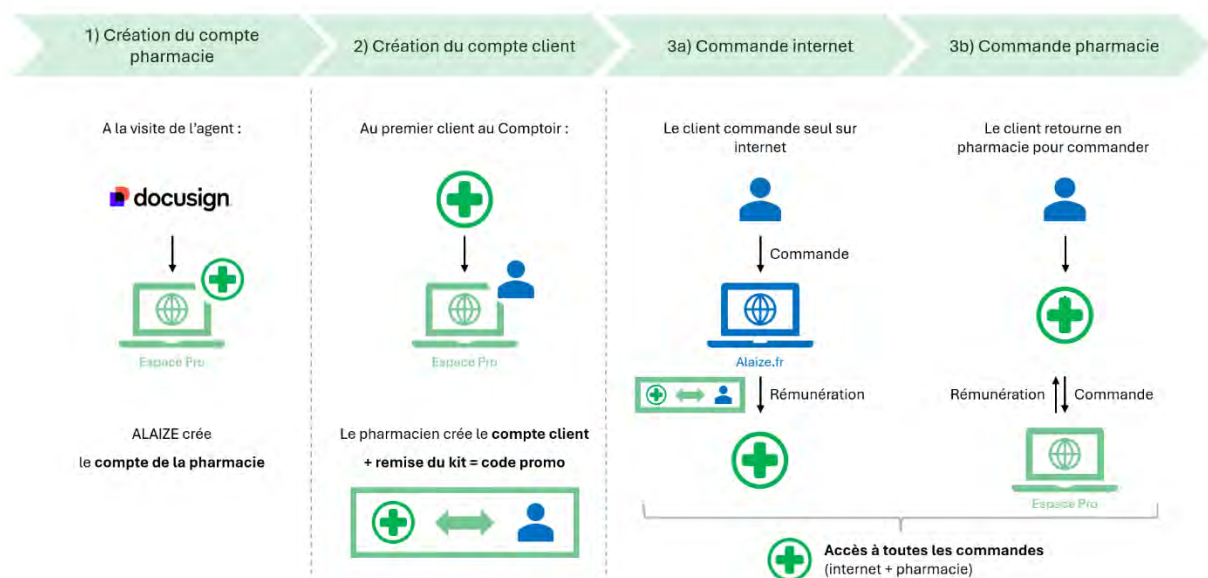
ADVITAM Société ADVITAM Monsieur Maxime LAINE Président 	PHARMACIE
--	--

ANNEXE 1 – PRODUITS

Désignation produit	Absorption	Taille	Nombre d'unités par sachet
Changes Complets	10 gouttes	M	20
Changes Complets	10 gouttes	L	20
Changes Complets	10 gouttes	XL	20
Sous-Vêtements Absorbants	7 gouttes	S	14
Sous-Vêtements Absorbants	7 gouttes	M	14
Sous-Vêtements Absorbants	7 gouttes	L	14
Sous-Vêtements Absorbants	10 gouttes	M	14
Sous-Vêtements Absorbants	10 gouttes	L	14
Sous-Vêtements Absorbants	10 gouttes	XL	14
Protections Femme	2 gouttes	/	12
Protections Femme	4 gouttes	/	16
Protège-Slips Homme	4 gouttes	/	20
Protège-Slips Homme	5 gouttes	/	20

ANNEXE 2 – IDENTIFICATION

Mécanisme d'identification et les garanties apportées à sa fiabilité :



INVITATION À LA FORMATION

Développer l'incontinence en officine

FICHE PARTICIPANT

Nom de la pharmacie		Téléphone de la pharmacie	
Code postal		Ville	
Nom du participant		Prénom	
Fonction		Numéro de sécurité sociale	
Date de naissance		Adresse mail	

SESSIONS DISPONIBLES — cochez votre choix

☐	Session A	18/09/2026 et 02/10/2026	9h30 – 11h30
☐	Session B	22/09/2026 et 06/10/2026	14h00 – 16h00
☐	Session C	24/09/2026 et 08/10/2026	9h30 – 11h30

AU PROGRAMME

• Ouverture et objectifs • Test d'entrée • Séquence 1 : mécanismes et épidémiologie de l'incontinence • Séquence 2 : poids économique et marché • Séquence 3 : repérer et aborder le patient • Séquence 4 : cadre réglementaire du conseil en officine • Séquence pratique : cas pratiques et objectifs individuels pour la seconde session	• Séquence pratique : cas pratiques et évaluation des pratiques professionnelles (sur la base de cas des stagiaires) • Séquence 5 : la place de l'incontinence dans les missions pharmaceutiques • Séquence 6 : les conseils associés aux dispositifs de l'incontinence • Synthèse et fiche mémo • Test de sortie • Clôture et évaluation à chaud
---	--

Nom de l'agent ALAIZE :

Date et signature de la pharmacie :

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Service Formation : Virginie Godart

✉ v.godart@pharmareflex.com

☎ 06 45 64 40 39

Formation prise en charge Opco et FIF – Nous vous contacterons pour confirmer votre inscription et gérer votre dossier de prise en charge.



aldaize

ON COUVRE VOS ARRIÈRES.